



CERCLE DE LA VOILE

SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE GENÈVE

INSTRUCTIONS DE COURSE

Coupe du Petit Lac
Samedi 25 mai 2019
À la SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE GENÈVE

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

Les régates seront régies par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions de Swiss Sailing qui seront appliquées peuvent être téléchargées à l'adresse: <https://www.swiss-sailing.ch/fr/departements/racing/documents/reglements/>
- 1.3 Le règlement de Swiss Sailing concernant les championnats de Suisse de régates en flotte y compris les directives.
- 1.4 Les directives d'applications de Swiss Sailing aux Régulations 19 « admissibilité » et 20 « Publicité » de World Sailing s'appliqueront.
- 1.5 La directive d'application de Swiss Sailing à la Régulation 21 de World Sailing s'appliquera.
- 1.6 L'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses et ses amendements locaux.
- 1.7 En cas de traduction et de différence dans l'interprétation, le texte en français de l'avis de course prévaudra. Pour le règlement de Swiss Sailing et ses directives le texte français prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé devant le secrétariat des régates de la SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE GENÈVE.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification des Instructions de Course sera affichée au tableau officiel au plus tard 30 minutes avant la sortie du port du bateau start.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât d'honneur situé devant le secrétariat des régates de la SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE GENÈVE.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Le programme est le suivant suivant :

Vendredi 24 mai 2019 :

16h00-21h00 Retrait des balises

Samedi 25 mai 2019 :

08h45 Briefing
10h00 Départ
20h00 Clôture de la ligne

Dimanche 26 mai 2019 :

18h00 Distribution des prix et apéritif

6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont les pavillons SRS - Pour un départ toutes classes confondues, le pavillon Q sera envoyé au signal d'avertissement.

Les concurrents doivent arborer leurs pavillons de classe sur le pataras et indiquer leur numéro SRS lors du passage des marques.

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course se situe dans le Petit Lac
Voir Annexe Parcours.

8. LES PARCOURS

8.1 Voir Annexe Parcours.

8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

8.3 Pointage officiel à une marque

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe** PARCOURS (ceci modifie la RCV 32).

9. MARQUES

9.1 Les marques de parcours et d'arrivée sont des bouées cylindriques orange.
Les marques de départ et de dégagement sont des bouées cylindriques jaune.

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

10.1 Au retour d'Yvoire, la porte B est considérée comme un obstacle.

10.2 Les zones de ski nautique et wakeboard sont considérées comme des obstacles.

11. LE DEPART

11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et le côté parcours de la marque de départ.

11.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 15 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

12. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera un mat arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et le côté parcours de la marque d'arrivée à la porte C.

13. SYSTEME DE PENALITE

13.1 La RCV 44.1 s'applique, mais la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité de un tour.

13.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

La RCV P2.1 est modifiée comme suit : la pénalité de deux tours selon RCV 44.2 est remplacée par une pénalité d'un tour.

La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

13.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

13.4 L'Arbitrage semi direct s'applique à tous pour la durée de l'épreuve.

a) Si le jury est témoin d'un incident au cours duquel une règle du chapitre 2 des RCV, ou la règle 31 ou 44.2 des RCV est enfreinte, il peut indiquer ses observations par un coup de sifflet en montrant un pavillon rouge. Si le bateau considéré en infraction n'effectue pas de pénalité conformément à l'instruction de course 13.1 et à la RCV 44.2, le jury pourra pénaliser le bateau ayant enfreint une règle par un nouveau coup de sifflet et en pointant un pavillon rouge en direction de ce bateau. L'instruction de course 13.1 (un tour) ne s'appliquera plus et le bateau désigné devra effectuer une pénalité de deux tours conformément à la RCV 44.2.

b) Si la pénalité n'est pas effectuée, le concurrent désigné sera disqualifié sans instruction, à moins qu'il ne dépose une réclamation contre un autre bateau, réclamation dont le résultat serait susceptible de permettre d'envisager l'application, par le jury, de RCV 64.1(a).

c) L'action ou l'absence d'action du jury sur l'eau ne pourra donner motif à une demande de réparation de la part d'un concurrent (RCV 62.1(a)).

d) Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne peut donner lieu à une demande de réparation.

e) Les RCV 60 et 61 restent applicables pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau.

14. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

Les bateaux ne finissant pas avant 20h00 seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

15. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

15.1 L'annexe « T », Conciliation et Pénalité post course, pourra être appliquée. La pénalité de 30% sera calculée sur le nombre des inscrits du groupe concerné.

15.2 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé secrétariat des régates de la SOCIETE NAUTIQUE DE GENEVE. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

15.3 Le temps limite de réclamation est de 40 minutes après que le dernier bateau de sa classe ait fini la course.

16. CLASSEMENT

16.1 La régata se court en temps compensé par classe selon le règlement de jauge SRS 2019 Système A.

16.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information avant le départ. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

17. REGLES DE SECURITE

17.1 Un bateau qui abandonne doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*

17.3 Utilisation du Bout dehors :

La sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

18. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

18.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

18.2 Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement. *[DP]*

19. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par les pavillons suivant : C pour comité, J pour jury, P pour la presse.

20. EVACUATION DES DETRITUS

La règle 55 s'applique.

21. COMMUNICATION RADIO *[DP]*

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

22. PRIX

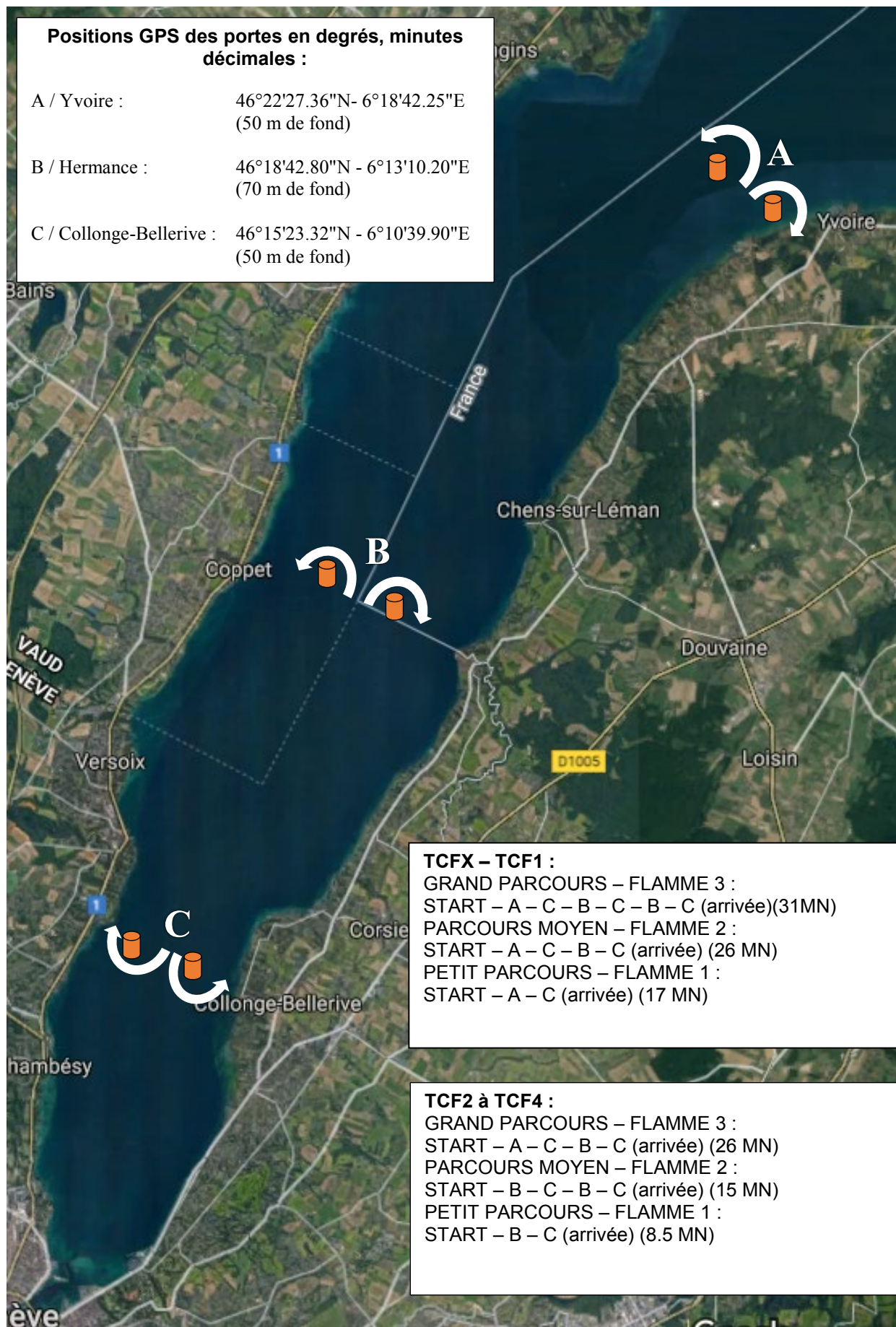
Les prix seront distribués comme suit :

- Prix pour les trois premiers de chaque classe et série.

23. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

« ANNEXE PARCOURS »



Au retour d'Yvoire, la porte B est une zone interdite, le passage se fait à l'extérieur de la porte.

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. »

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes :

- Porte A
- Porte B
- Porte C

RAPPEL DES PAVILLONS NAUTIQUE

ALPHABET INTERNATIONAL			CHIFFRES												
	A Opération de plongée tenez-vous à distance		J J'ai un incendie à bord et je transporte des matières dangereuses Tenez-vous à distance		S Je bats en arrière		0		1		2		3		4
	B Je charge ou décharge, ou je transporte des matières dangereuses		K Je désire communiquer avec vous ou je vous invite à transmettre		T Ne me gênez pas, je fais du chalutage jumelé		5		6		7		8		9
	C Oui		L Stoppez votre navire immédiatement		U Vous courez vers un danger	SIGNAUX DE RETARD									
	D Ne me gênez pas, je manoeuvre avec difficulté		M Mon navire est stoppé et n'a plus d'erre		V Je demande assistance		Les courses dont le départ n'a pas été donné sont retardées			Les courses dont le départ n'a pas été donné sont retardées Plus de courses aujourd'hui			Les courses dont le départ n'a pas été donné sont retardées Signaux ultérieurs à terre		
	E Je viens sur tribord		N Non		W J'ai besoin d'assistance médicale	SIGNAUX D'ANNULATION									
	F Je suis désarmé, communiquez avec moi		O Un homme à la mer		X Arrêtez vos manoeuvres et veillez mes signaux		Toutes les courses dont le départ a été donné sont annulées Plus de courses aujourd'hui			Les courses dont le départ a été donné sont annulées			Toutes les courses dont le départ a été donné sont annulées signaux ultérieurs à terre		
	G J'ai besoin d'un pilote ou Pêcheur relevant ses filets		P Au port : l'équipage doit se présenter à bord En mer : filets accrochés		Y Mon ancre chasse	SIGNAUX PRÉPARATOIRE			SIGNAUX DE RAPPEL						
	H J'ai un pilote à bord		Q Mon navire est indemne et je demande la libre pratique		Z J'ai besoin d'un remorqueur ou Je met mes filets à l'eau								Rappel individuel	Rappel général	
	I Je viens sur bâbord		R Reçu ou j'ai reçu votre dernier signal	SIGNAUX DE DEUX LETTRES									Réduction de parcours		
	NC Je suis en détresse			UY Je fait des exercices restez à l'écart											
	ED Votre signal de détresse a été compris			JG Je suis échoué											
	KP Remorquez-moi au port			NA Navigation interdite											
	FO Je me tiens à côté de vous			PM Suivez-moi											
	KN Je ne peux pas vous remorquer			FLAMMES DE COULEUR											
	RECLAMATION			SIGNAL D'AVERTISSEMENT											
	« Je proteste ! »			FLAMMES DE COULEUR ou signaux de classe (Ex. : pavillon Charlie)											
	Montée du pavillon			RECLAMATION											
	Descente du pavillon			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											
	« Je proteste ! »			RECLAMATION											